

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-41

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André

Secrétaire de séance : LATIL Jessica

Objet : BUDGET EAU POTABLE. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2022, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Potable de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	011 61523	Réseaux		789.00 €
Dépenses fonctionnement	014 701249	Reversement redevance agence de l'eau	789.00 €	

Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220516-202241-BF

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture		789.00 €
	Réduction		789.00 €
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

